



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

---

15 OCTOBRE 1992

---

## CONFERENCE DES PRESIDENTS ET COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Audition de M. Jean-Louis ROY,  
Secrétaire général de l'Agence de  
Coopération culturelle et technique  
(A.C.C.T.)

## Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 h 20.

**Mme la Présidente.** — Monsieur le commissaire, chers collègues, chers amis, c'est la première fois que le Conseil de la Communauté française accueille dans ses murs le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique. Je vous y souhaite, monsieur le secrétaire général, une sincère et cordiale bienvenue.

Au nom des membres de la Conférence des présidents de notre assemblée qui rassemble les membres du bureau et les chefs des groupes politiques reconnus et de la commission des Relations internationales auxquels se sont joints d'autres membres du Conseil, je tiens à vous redire l'intérêt que nous attendons de la rencontre de ce jour. L'exposé que vous voudrez bien développer dans quelques instants sur le thème « Francophonie et développement », thème assurément riche de perspectives ainsi que l'échange auquel, je l'espère, il pourra donner lieu, sont pour notre assemblée l'occasion de traduire la préoccupation de voir s'édifier une francophonie agissante et décidée.

Les sujets ne manquent pas: formation, éducation, communications, politique scientifique, culture, droits de l'homme, formation aux droits de l'homme, mise en place des structures nécessaires pour les faire respecter, etc.

Notre Communauté française de Belgique trouve, en effet, dans la francophonie un cadre important sinon fondamental pour affirmer son existence et son identité et cela, dans la mesure où elle est minoritaire au sein d'un Etat belge en pleine mutation. Les mécanismes de solidarité qu'elle génère sont pour plus de quatre millions de francophones en Belgique une garantie incontestable d'épanouissement.

Le combat qu'il nous faut livrer jour après jour pour notre langue et notre culture ne pourra être mené à bien qu'avec la solidarité active et féconde de tous ceux qui, à travers le monde, sont liés par cette Communauté essentielle de valeurs et d'intérêts qu'incarne la francophonie. Cette solidarité ne doit d'ailleurs pas jouer à sens unique et notre Communauté entend prendre une part active dans le fonctionnement quotidien des institutions qui relèvent de cet ensemble qui se structure de plus en plus.

S'agissant de l'organisme que vous dirigez, nous pouvons considérer avec satisfaction et fierté — de temps en temps, il faut se donner des bons points! — la contribution importante que notre Communauté y consacre, tant au niveau financier que par le crédit moral qu'elle y a acquis au fur et à mesure. Nous entendons en tous cas garder cette ambition d'être un partenaire pleinement crédible et efficace au sein de votre Agence qui fait d'ailleurs appel à l'excellente collaboration de plusieurs agents issus de notre Communauté.

Nous ne pouvons aussi que soutenir une action toujours plus intensive et coordonnée en vue de relever les grands défis auxquels la francophonie est et sera confrontée toujours plus. Et, à cet égard, nous insistons pour que l'effort de toutes les instances de la francophonie dont l'ACCT assure le secrétariat, se concentre plus particulièrement sur la diffusion et la promotion de notre langue française et de la culture qu'elle véhicule dans un espace toujours plus vaste.

Une espace qui intègre davantage de pays et d'entités qui, sans être proprement francophones, n'en sont pas moins susceptibles d'être accueillants et intéressés à une telle démarche. Nous songeons par exemple aux pays de

l'Europe de l'Est où plusieurs initiatives sont sans doute en cours mais où il y aurait lieu de rencontrer des demandes qui sont loin d'être satisfaites. A cet égard, je relève que notre assemblée, comme l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, a entrepris de créer des liens durables avec les assemblées de plusieurs de ces pays qui manifestent autant d'intérêt pour l'apport de notre langue et de notre culture que pour notre expérience de la démocratie.

Dans l'axe Nord-Sud existent aussi des liens — nous en parlions hier encore —, mais au-delà des déclarations de principe et des discours de bonne volonté de notre part, nos partenaires du Sud attendent des actions tangibles qui leur permettent de construire autrement qu'en ayant l'impression de bâtir sur le sable.

Cela m'amène d'ailleurs à souligner que la francophonie ne pourra s'épanouir et se développer authentiquement que si elle fait place à une réelle dimension parlementaire. Dans cet esprit, je tiens à faire écho à la motion des présidents des Parlements et assemblées membres de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française que j'ai signée récemment et qui « considèrent qu'il est de leur devoir de doter l'AIPLF, organisation interparlementaire représentative des peuples de la francophonie, d'un statut d'assemblée consultative — ce n'est pas le monstre du Loch Ness avec ses yeux rouges de « contrôleur » qui rejailit — statut d'assemblée consultative dont ils demandent la reconnaissance par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à l'occasion de leur cinquième conférence de l'Ile Maurice en 1993 ».

Je ne doute pas que cette déclaration mesurée et qui arrive bien à temps sera entendue et que sa mise en œuvre contribuera à renforcer la francophonie qui trouvera ainsi une assise démocratique indispensable à son fonctionnement et à son rayonnement.

Après ces considérations, qu'il convenait à mon sens d'émettre à l'occasion de la venue parmi nous d'un interlocuteur particulièrement qualifié des instances de la francophonie et avant de laisser la parole à notre visiteur, j'aimerais encore mettre en évidence quelques aspects de la carrière, et j'oserais dire de l'engagement, de M. Jean-Louis Roy au service de la francophonie dans son pays et dans le monde.

La solide formation historique, littéraire et philosophique qu'il a acquise dans plusieurs universités du Québec et du Canada l'a remarquablement préparé à des activités successives de chercheur et de professeur, de directeur de journal et de haut fonctionnaire international qui l'ont conduit jusqu'au poste de secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique auquel il a été appelé en 1990. Le rôle qu'il a ainsi joué dans la préparation du sommet du Québec fut particulièrement actif. Et je relève également qu'il devint, en 1985, membre du Haut Conseil de la Francophonie placé sous la présidence du Président de la République française, M. François Mitterrand, instance à laquelle appartiennent deux de nos éminents collègues, Mme Spaak qui se trouve parmi nous, et M. Lallemand.

Président en 1988-1989 du Comité international sur l'avenir des institutions francophones, M. Roy apparaît donc comme l'un des meilleurs connaisseurs et avocats de la francophonie. C'est aussi à ce titre que nous l'accueillons avec joie à cette tribune et je ne doute pas que nous retirerons de son intervention des indications précieuses sur les orientations que doit prendre la francophonie, plus spécia-

lement dans le secteur du développement des peuples et des hommes qui attendent des responsables francophones la reconnaissance de leur dignité profonde et la possibilité de la vivre. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Roy, secrétaire général.

M. Roy, secrétaire général. — Madame la Présidente du Conseil de la Communauté française, monsieur le ministre, madame la présidente de la Commission, chers collègues, je me réjouis de la présence de Mme Spaak et je voudrais féliciter M. Féaux, avec lequel nous avons beaucoup travaillé ces dernières années.

Je tiens, madame la Présidente, à vous remercier de ce que vous venez de dire et vous exprimer toute la joie que j'éprouve à me retrouver, ce matin, dans cette maison qui est le Parlement des francophones de votre pays.

Nulla part mieux que dans cette Communauté, cette Ville de Bruxelles, apparaissent avec une telle clarté les effets durables, les engagements et les investissements consentis par les générations successives pour conjuguer identité et appartenance.

Depuis des siècles sur ce territoire, l'identité des francophones d'ici se forge et s'affirme.

Les réformes des dernières décennies en témoignent : celle de 1970 qui reconnaît votre communauté et ses pouvoirs propres, celles de 1980 et de 1988 qui les élargissent substantiellement, fixent la composition de votre Conseil et créent les Régions. Cette mutation qui redéploie depuis un quart de siècle les pouvoirs en votre direction et maîtrise, donne à vos décisions une force juridique et constitutionnelle pleine et elle ne peut se comprendre en dehors de votre cheminement historique, fait de recherches et de convictions affirmées dans la durée.

Certes, nous sommes ici en terre francophone depuis, dit-on, plus d'un millénaire. A preuve, la langue « vulgaire » de la Cantilène de Sainte-Eulalie au IX<sup>e</sup> siècle, le « Francien » du texte administratif de Chièvres au XII<sup>e</sup> siècle, puis dans le siècle suivant, notre langue devenue celle des pays du Hainaut, de Namur et de Liège. Sous le Saint-Empire et sous les autorités successives qui ont dominé ici, la langue n'a pas varié. Telle est la force de l'enracinement identitaire de votre Communauté pouvant conduire, si nécessaire, à la résistance. Votre révolution de 1830 a bien des causes dont celle-là.

Maîtres enfin de leur destin, vos pères font normalement marcher le pays en français, dans la liberté des langues. Et dans la mouvance de notre siècle finissant, l'école généralise l'usage de la langue ancienne et vôtre.

A chaque étape et après chacune d'elles, on retrouve une vie culturelle, une vie intellectuelle, une vie politique d'une grande intensité et d'une grande qualité. C'est d'abord le sens historique et de la culture qui est constamment interpellé, constamment interrogé. D'un côté, Henri Pirenne, puissant, monumental, et de l'autre, tous ceux qui se situent par rapport à lui, contre lui, par rapport à ses thèses, contre ses thèses. Une longue succession d'historiens dont plusieurs ont été mes collègues lorsque j'étais à l'université, ont cherché à dégager le sens de cette continuité, ses origines, sa trajectoire dans les siècles. Vous en connaissez les étapes, je ne vais pas les rappeler devant vous. Il s'agit de l'Assemblée wallonne de 1912, de la « Lettre au Roi » de Destree et de sa fameuse formule : « Ils nous ont pris notre passé », des jugements contradictoires sur le Régime français entre la louange et la condamnation, des œuvres de vos chercheurs en milieu intellectuel. Je n'en citerai qu'un seul, car il a eu une immense influence dans mon pays. Je ne suis pas sûr que nous soyons tous d'accord

sur ses orientations idéologiques et sur ses choix. Il s'agit du chanoine Jacques Leclerc qui est venu très souvent à Montréal. Il a inspiré le regroupement des jeunes après la guerre et ses œuvres ont eu un grand retentissement et un grand rayonnement. Il parlait, à Montréal, de « notre Communauté nationale » et, ici, de la formation de « votre Communauté nationale ».

Je termine cette référence à votre histoire. Je sais que la question nationale suscite ici comme ailleurs des plaidoiries contradictoires et que toutes les perspectives ont trouvé et trouvent encore leurs fidèles. Il en va de même s'agissant du positionnement de la population francophone de Bruxelles et de la nature de ses liens avec les autres composantes du pays. Cependant, ce qui domine ici comme ailleurs, c'est le fait que la recherche historique, l'approfondissement et la compréhension de votre histoire ont porté le débat et le choix politiques. La suite vous appartient.

Ce trop bref rappel veut marquer notre sympathie réelle et profonde pour cette recherche et cette histoire qui sont les vôtres. Cette recherche, cette histoire, cette affirmation qui font qu'aujourd'hui, entre l'Europe latine et l'autre Europe, il y a ici une communauté de « parlant français » à l'avant-poste, solidaire en elle-même, essentielle pour tous les francophones du monde.

L'Europe, voilà l'autre visage de ce pays et de cette ville où nous sommes. Ici, le dessein communautaire s'impose avec évidence, avec force. Il émerge, lui aussi, d'une somme d'engagements et d'investissements consentis par des générations successives.

Comment ne pas être frappés par ces mouvements parallèles, identitaires au sein de votre pays, et communautaires, s'agissant de l'Europe!

Très personnellement, je l'ai déjà rappelé hier soir, permettez-moi cette prudente incursion dans votre histoire actuelle. Savoir que le Traité sur l'Union européenne se retrouvera en débat au Conseil de votre Communauté, à la suite d'une coordination entre le Gouvernement national et les Exécutifs, revêt une valeur et une force symbolique et politique d'une grande portée. En effet, cette conjugaison d'appartenance identitaire et communautaire pourrait, dans le prochain siècle et avant, faire la paix, soutenir le développement, ou produire leur contraire.

L'aménagement de la communauté francophone internationale procède d'un même cumul d'engagements et d'investissements. Il procède lui aussi d'une conjugaison exigeante entre appartenance identitaire et communautaire.

Depuis ses origines institutionnelles, voilà vingt-deux ans à Niamey, vous avez été présents à toutes les étapes, selon des statuts traduisant l'évolution de votre pays. Madame la Présidente, vous citez hier certaines de ces étapes, je voudrais vous en rappeler d'autres : la vice-présidence de la première Conférence générale de l'ACCT en 1970, la présidence en 1973-1974, la présidence de la Conférence générale en 1988-1989, la présidence du Conseil d'administration de l'ACCT dès sa fondation en 1970-1971 et encore en 1980. Bref, à chacune des étapes majeures, votre présence compte, notamment dans cette période complexe où s'imposait la conjugaison difficile entre l'institution centrale de la francophonie, l'ACCT, et la nouvelle conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

Ces rencontres au Sommet auxquelles votre Communauté participe de plein droit, appelaient de toute évidence une mise à jour des institutions de la francophonie. A ce moment précis, la Communauté francophone internationale a bénéficié des engagements de votre Communauté, de

son personnel politique, des directions politiques et de ceux qui vous représentaient dans ces instances. Je rappelle que Lucien Outers a présidé le premier comité sur l'avenir des institutions francophones et que Roger Dehaybe a présidé la Conférence générale de l'Agence dans ces années charnières.

Ceux qui sont familiers avec les débats et le climat de l'époque savent l'immense contribution de l'un et de l'autre. Je dirais simplement que notre Communauté vit toujours de formules venues de ces esprits féconds et justes.

Je voudrais saluer Lucien Outers. Où qu'il soit, il est toujours des nôtres.

Je voudrais dire aussi le rôle déterminant de Roger Dehaybe dans le règlement du débat institutionnel qui a précédé le Sommet de Chaillot. Voilà qu'une longue recherche institutionnelle impliquant tous nos Etats membres demeurerait sans conclusion et sans consentement commun. Les formules de réconciliation retenues et approuvées par nos chefs d'Etat et de gouvernement nous sont venues d'ici pour l'essentiel, et avec elles, un élan nouveau. Cette diplomatie généreuse et productive, nous la devons à votre Communauté. Comme je le disais hier, à nos tables intergouvernementales de préparation du Sommet, elles avaient un visage et une voix, ceux de mon ami Roger Dehaybe.

Bref, dès sa création et depuis, dans les mises à jour de la francophonie — volet institutionnel et contenu de coopération —, votre présence, votre contribution ont été essentielles. Soyez-en remerciés chaleureusement.

Le fait communautaire est une évidence qui domine notre temps. Dans le monde dit développé, le processus d'intégration économique, les trajectoires qui conduisent de l'espace à l'union économique, voire politique, et les mécanismes institutionnels font l'objet d'investissements massifs, intellectuels, politiques et financiers. Ce fort mouvement est porté par une doctrine économique dominante, la dimension planétaire de l'activité industrielle commerciale et financière, la montée de l'Asie comme centre économique mondial.

Selon les uns, cette architecture économique régionale mettra fin durablement à certaines oppositions séculaires entre les nations. Selon les autres, elle lance cette fin de siècle dans « une paix froide » pleine de risques à moyen terme pour la sécurité et la paix, les équilibres sociaux longuement négociés dans nos pays, le développement des sociétés moins avancées, y compris dans l'environnement immédiat des puissances industrielles.

Mis puissamment en place en Occident, ce modèle séduit sous d'autres latitudes : au Maghreb, dans la région de l'Océan Indien, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Pour dominant qu'il soit dans la pensée et l'action économique et politique, ce modèle n'exprime pas l'ensemble des besoins et des réalités nationales. Il ne réduit en rien la nécessité de rechercher et d'entretenir des coopérations complémentaires. Bref, il n'épuise pas l'ensemble des relations internationales. En effet, certains attributs constitutifs de la communauté nationale qui, ensemble, définissent l'identité, se déploient dans des activités, des recherches, des technologies, des industries et des productions susceptibles de trouver leur espace de reconnaissance et de développement hors du grand ensemble monétaire auquel on est lié. Cela est vrai du côté de la culture, de la communication, de l'aménagement linguistique, de la production et de la diffusion de l'information, du côté aussi de la formation pour ne retenir que ces exemples.

Bref, pour dominante qu'elle soit dans la pensée économique et politique actuelle, l'appartenance à un grand ensemble n'épuise pas la relation d'une communauté spéci-

fique avec la famille humaine. L'idée, la réalité et la substance de la communauté francophone internationale apparaissent au carrefour de ce faisceau complexe de situations et de relations.

Il importe ici de dissiper un malentendu — nous en avons parlé hier, monsieur le ministre — voulant que les francophones constituent une espèce à part, plus frileuse que les autres, repliée sur elle-même dans un rapport singulier au monde. A côté de la nôtre, d'autres communautés cherchent les voies de leur cohérence et de la conjugaison active de leurs activités dans la durée. Je pense notamment aux communautés lusophones réunies ces dernières années, à la suite des initiatives nombreuses prises au plus haut niveau par le président Soarès. Je pense aussi à la vigoureuse politique conduite conjointement par Madrid et Mexico en vue de construire et de structurer la communauté des Etats hispanophones.

Je ne dis rien de la politique d'expansion culturelle, scientifique et linguistique conduite par les autorités de la nouvelle Allemagne et leur recherche de partenaires à ce niveau, des institutions qui, ce dernier demi-siècle, ont regroupé les anglophones du monde, en dehors des Etats-Unis.

Faire ensemble ce que chacun, pris isolément, ne peut faire avec la même force et la même sévérité, telle est la ligne commune de toutes ces communautés qui émergent.

La communauté francophone internationale regroupe aujourd'hui quarante-six pays et gouvernements d'Europe, d'Asie du Sud-Est, du Maghreb, d'Amérique du Nord, d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes. A l'exception du Cap-Vert et de la Suisse, ces Etats et Gouvernements ont tous adhéré à la Convention de Niamey, convention intergouvernementale, seul texte juridique « contraignant ». Cette convention est relative à l'Agence de Coopération culturelle et technique, ainsi qu'à la charte qui la régit.

Depuis février 1986, date du premier sommet francophone, la succession des rencontres de nos chefs d'Etat et leur rythme sont, en soi, un événement politique considérable. Lorsque nos chefs d'Etat se retrouveront à l'île Maurice, en septembre prochain, ce sera la cinquième réunion en sept ans.

Les déclarations et les résolutions prises par les sommets ont valeur — je cite la résolution de Dakar — de consentement, en premier lieu, à l'appartenance à la Communauté francophone et, en second lieu, à la construction de l'espace international francophone de dialogue et de solidarité.

Ces déclarations et résolutions arrêtent les champs d'intervention de la coopération multilatérale, les domaines d'intervention et le volume des ressources.

J'ajoute que le Sommet de Chaillot a créé une Conférence ministérielle de la francophonie, conférence annuelle qui réunit les ministres des Affaires étrangères et/ou de la francophonie. Cette conférence assure le suivi politique et la préparation des sommets. Elle siège de plus comme Conférence générale et Conseil d'administration de l'Agence.

Le Sommet de Chaillot a également créé un Conseil permanent de la francophonie, dont l'objet est, quatre fois par année, de faire le point sur l'état d'avancement de la coopération mise en vigueur par les décisions des sommets.

Je rappelle aussi — et je terminerai par là ce volet institutionnel — la convocation par les sommets de conférences ministérielles sectorielles. Cet élément est nouveau dans l'espace francophone. La première de ces conférences a eu lieu dans votre pays, à Liège, en 1990; elle réunissait les

ministres de la Culture. Nous avons tenu une conférence des ministres de l'Environnement à Tunis. Une conférence des ministres de l'Éducation vient de se dérouler à Montréal. En juin prochain, les ministres responsables de l'Enfance se réuniront à Dakar. Ces conférences sont l'occasion d'un examen approfondi des champs de coopération spécifique. Dans tous les cas, elles ont produit un plan d'action, de coopération, et un plan de financement.

Au cœur de ce dispositif se trouve l'Agence dont le siège est à Paris et qui dispose d'installations à Bordeaux, à Lomé, à Genève, à Libreville, à Québec, et en disposera dans un an à Hanoï ainsi que demain, je l'espère, dans la Région de l'Océan Indien, à Bruxelles et à New York. L'Agence exerce les compétences suivantes : consultation, concertation et animation du monde francophone, opérateur principal du sommet et secrétariat de toutes les instances de la francophonie. Deux autres opérateurs sectoriels agissent en la matière : l'AUPEL-UREF, chargé de la coopération universitaire, et les consortia TV5, chargés du montage, de la gestion et du développement de la chaîne télévisuelle multilatérale francophone.

La résolution concernant les institutions contient une mention — je suis très heureux de le dire car j'ai participé à la rédaction du texte de Dakar qui a été repris au Sommet de Chaillot — au sujet de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, avec laquelle nous nous sommes engagés dans des coopérations tout à fait essentielles concernant notamment la « structuration » du Centre de documentation des parlements du Sud ainsi qu'un volet « formation » pour le personnel des assemblées nationales ou des parlements du Sud.

Voilà, pour l'essentiel, le dispositif actuel de la francophonie.

De nature intergouvernementale et multilatérale, la coopération a fortement évolué ces dernières années. Ses objectifs sont mieux assurés aujourd'hui ; ses champs d'information mieux définis ; ses méthodes de travail précises ; ses stratégies mieux affirmées.

Quelles sont ces stratégies ?

Depuis les sommets, un peu avant même, mais davantage depuis 1985-1986, nous avons décidé de travailler entre États francophones en constituant des réseaux durables qui, sans atteindre la force des grands réseaux européens, commencent cependant à avoir leur force propre. Je pense notamment au réseau TV5, chaîne multilatérale francophone qui n'existait pas voici cinq ans, et dont le signal sera capté, d'ici fin 1993, dans cent pays. C'est là un exemple de réseau durable, né des sommets, de la coopération multilatérale entre les États du Nord et ceux du Sud. Ce montage, s'il fut apparemment compliqué, s'est cependant fait très rapidement et, aujourd'hui, il porte loin ses effets.

Notre recherche consiste, dans tous les domaines d'intervention qui sont les nôtres — communication et culture, éducation et formation, soutien à la production et à la distribution des œuvres de la science, développement durable, droit aux services du développement — à constituer des réseaux ayant des effets de même nature, à savoir qui servent l'ensemble de la Communauté francophone et, pourquoi pas, la débordent aussi en direction de la Communauté internationale, comme c'est le cas pour TV5, qui sera diffusée sur toute l'Amérique latine à compter des prochains mois, à constituer donc des réseaux qui servent la Communauté francophone en priorité et dans sa totalité, mais qui soient susceptibles aussi de la déborder en direction de ceux qui parlent notre langue dans l'espace francophone convenu, ce qui est très important, et en direction de la communauté internationale. Je pense à la circulation des œuvres culturelles et à la recherche notamment.

Prenons rapidement quelques exemples dans le secteur de l'éducation et de l'information.

Si nous nous étions vus voici quatre ans, je n'aurais pas pu vous parler du Centre international de formation à distance, sinon comme d'une idée généreuse à laquelle tout le monde pensait. Ce centre offre, cette année, plus de vingt programmes dans trente pays. En matière de liens entre institutions du Nord et du Sud, il s'agit là d'un grand réseau qui fait circuler les productions de Conakry en direction de Bujumbura, et de Dakar en direction de Bamako, et qui vient heureusement de rejoindre l'Océan Indien et rejoindra, l'an prochain, l'Asie du Sud-Est.

Même chose s'agissant de la formation technique et professionnelle. Nous sommes sortis de cette période — que je ne juge pas — où le volume de nos ressources ne permettait sans doute pas de faire autre chose en matière de subventions des institutions. Nous en sommes à soutenir un réseau d'institutions de formation technique et professionnelle au sud, dans lesquelles la francophonie investit sur une base récurrente et dans lesquelles elle envoie systématiquement tous ses stagiaires. Je veux parler de Port-Louis, de Dakar, de Libreville, de Tunis, de Rabat. Ce réseau se construit donc actuellement de manière solide et durable.

Une stratégie de constitution de réseaux donc, mais aussi une stratégie d'alimentation de ces réseaux.

Nous l'avons dit hier, en présence des experts réunis, on ne fera pas TV5 Afrique si l'on ne soutient pas la production audiovisuelle du sud de l'Afrique.

Ces réseaux étant constitués, il s'agit maintenant de les alimenter. J'aimerais dire à ce sujet que nous avons abouti à un résultat ces dernières années grâce à une discussion commune. Je donne un exemple : nous disposons de 4 millions de francs français — je sais que je parle devant la presse — pour soutenir la production audiovisuelle. Ce n'était pas suffisant. Cette somme a été multipliée par 7 au dernier sommet. Nous approchons donc des 30 millions. Nous avons, sur le plan budgétaire, en matière de soutien à l'édition, connu une croissance très forte. Premier élément de la stratégie, donc : l'alimentation des réseaux.

Le deuxième élément consiste à pousser beaucoup plus loin les concertations entre francophones. Je crois que le sommet est la référence la plus importante. À partir du moment où les chefs d'État et de gouvernement se rencontrent à ce rythme-là, c'est autour d'eux, leurs cabinets, leurs ministères des Affaires étrangères et les experts nationaux qui sont mis à contribution pour leurs déplacements ; pour la préparation des interventions et pour l'évaluation des dossiers.

On a là, je crois, changé le niveau en ce qui concerne la concertation. Même raisonnement pour les conférences annuelles des ministres des Affaires étrangères et les conférences ministérielles sectorielles qui se sont multipliées ces trois dernières années.

J'ajouterai que les sommets ont poussé beaucoup plus loin l'exigence de concertation. Je vous donne un exemple : la participation des francophones au sommet de la Planète Terre. Nous nous retrouvons au sommet de Dakar, trois ans avant le Sommet de Rio. Les chefs d'État se demandent ce que fait la francophonie en matière d'environnement, s'ils ont intérêt à se rendre à Rio après s'être concertés et après avoir arrêté éventuellement des positions communes.

On nous a donné le mandat de tenir à Tunis une conférence des ministres responsables de l'environnement. À la suite de cette conférence, qui était superbe, tous les pays francophones ont eu des contacts au moment des sessions préparatoires à Genève au mois d'août 1991 et à New York

en mars 1992. Le résultat en est qu'à Rio, les ministres francophones de l'environnement se sont à nouveau réunis, ce qui n'était pas prévu. Il en résulte également que, dans les trois domaines essentiels de cette conférence, qui étaient les transferts de technologies, les mécanismes financiers et cette question centrale pour nos partenaires du Sud d'une convention en matière de désertification, la francophonie était le seul groupe, la plus importante coalition nord-sud, à avoir arrêté une position commune et à l'avoir fait valoir.

J'ajouterai que, dans le cas de la préparation de Rio, cette concertation continue et exigeante a eu un effet linguistique. Nous en parlions hier encore avec les experts. Nous étions à Genève au mois d'août. La critique y a été très forte de notre part ainsi que de celle de nos alliés des autres langues latines — je pense particulièrement aux hispanophones — devant le secrétariat de la Cnued. Nous avons dit qu'il y aurait de grandes difficultés si, à New York et à Rio, la langue française était absente comme elle l'était à Genève. Finalement, quand on est arrivé à New York, tous les documents étaient dans les langues des Nations Unies et, à Rio, le respect des statuts des langues m'a paru convenable.

On pourrait parler longuement de la stratégie de réseaux — je répondrai à vos questions sur ce point tout à l'heure, si vous le désirez —, d'une stratégie des concertations à très haut niveau, d'une redéfinition de la concertation traditionnelle entre experts de nos pays membres.

J'ai vu hier tous les experts de la Communauté qui font partie de nos commissions, et dont quelques-uns sont d'ailleurs parmi nous. Les exigences que nous avons à l'égard des comités d'experts internationaux sont nouvelles et plus lourdes. Les mandats sont plus précis et plus engageants.

A tous égards, en ce qui concerne la concertation, nous sommes passés à un autre niveau.

Madame la Présidente, nous nous trouvons ici devant une commission des Relations internationales. Je suis donc heureux de pouvoir dire que nous avons tenté, ces dernières années, de nous rapprocher des grandes organisations internationales sur un autre mode que le rapprochement classique qui consistait à poser la question suivante: quelle est la place accordée à la langue française dans ces institutions? Cette question demeure centrale, certes, mais nous avons ajouté au respect de notre langue dans les organisations internationales, celle du déploiement de leurs financements et de leurs programmes dans les Régions et pays de la Communauté francophone.

Nos ententes avec le Pnud, l'Onudi, la Cnued, l'Unesco, la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, la Banque mondiale, la CEE vont dans le sens du respect des langues et, en même temps, du déploiement des financements et des programmations de ces organisations en direction de nos pays membres.

Je voudrais, parlant de stratégie, revenir très brièvement sur ce que nous nous sommes dit hier soir à propos de la coopération de la francophonie, visant le soutien à l'Etat de droit, l'aménagement d'une justice forte et indépendante — pour citer le Sommet de Dakar — et la protection des droits de l'homme.

Que faisons-nous? Nous agissons de manière extrêmement concrète dans ce secteur. Nous apportons notre aide dans la fourniture des équipements de base des cours de justice; nous soutenons la mise à jour, avec nos partenaires du Sud, la mise à disposition et la publication des instruments juridiques; nous cherchons à assurer la circulation de l'information juridique, et l'indispensable formation des magistrats et du personnel auxiliaire de la justice.

Nous agissons très concrètement, compte tenu de l'absolue pénurie et du retard tragique de nombreux parte-

naires. Dans certains pays membres, le manque de ressources — ressources propres ou ressources de la coopération internationale — est flagrant, les décisions politiques n'ont pas été prises et les instruments juridiques n'ont pas été mis à jour depuis vingt, vingt-cinq, voire trente ans. Un immense travail reste à faire dans ce domaine. Nous sommes malheureusement obligés de constater que les coopérations ont été insuffisantes. Fort heureusement, nous nous sommes engagés assez vigoureusement dans ce secteur et nos partenaires du Sud attendent d'autres organisations internationales, d'autres coopérations bilatérales, un appui considérable sans lequel le climat ambiant favorable à l'émergence de l'Etat de droit pourrait vite se transformer.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il existe des « stratégies » de soutien particulier pour l'enseignement du français dans les régions qui appellent ce soutien. Je pense à l'Asie du Sud-Est et à la région de l'Océan indien pour lesquelles le Sommet de Chaillot a créé, à notre demande, deux fonds spécifiques pour assurer d'une part la relance, d'autre part l'élargissement de l'enseignement du français.

En guise de conclusion, je désirerais lancer quelques pistes pour les prochaines étapes de réflexion et de concertation de la Communauté francophone. Je souhaite pour ma part que nous nous préoccupions un certain temps encore des domaines prioritaires retenus par les sommets.

Ce n'est pas en deux ou trois ans que l'on crée des grands réseaux, qu'on les enracine profondément, qu'ils peuvent être alimentés de façon durable. Nous avons besoin dans tous ces domaines d'un peu plus de temps. Je me réjouis que les choix prioritaires n'aient pas varié d'un sommet à l'autre.

Cela étant dit, j'ajouterai que tout ce qui est production scientifique en langue française et circulation de l'information scientifique en langue française doit être considéré comme une priorité de notre coopération avec les réseaux dont j'ai parlé précédemment. Nous devons faire mieux et davantage dans ce secteur, et ce rapidement.

Je m'interroge aussi — vous avez mentionné ce point, madame la Présidente — sur notre capacité actuelle, avec nos ressources, de soutenir ceux qui, hors de la francophonie proprement dite, se tournent vers nous, nous lancent des appels de toutes sortes pour promouvoir l'enseignement du français, la circulation des produits de la culture, pour mener des formes diverses de coopération.

Je m'interroge en outre sur le danger de l'institutionnalisation des politiques culturelles. Je ne suis pas un nostalgique des « francofêtes », mais je me pose la question de savoir comment nous pouvons ici, en France, au Sud, en Amérique francophone, rapprocher la francophonie des gens, des commettants francophones qui, en réalité, financent cette entreprise. Comment leur montrer cette coopération internationale, leur faire apparaître cet aménagement de leur Communauté comme un lien important qui les unit? Notre obligation est grande à cet égard, mais elle revêt des aspects très complexes. Toutefois, nous ne devons jamais perdre de vue cette dimension, sinon, nous risquons de nous retrouver très loin des réalités, travaillant entre experts et gouvernements, sans enracinements autres. Si nous devons évidemment travailler entre experts et gouvernements, nous devons aussi rendre la francophonie plus concrète aux yeux des populations qui la soutiennent.

Je n'insisterai pas sur la dimension. Elle est évidente et appelée, à la suite du Sommet de Chaillot, « priorité au Sud », et ce pour trois raisons:

D'abord, l'état réel dans lequel se trouvent un grand nombre de nos partenaires du Sud. Je ne lancerai pas la

discussion sur les effets évidents de l'ajustement structurel, la déstructuration de certains grands secteurs de service, notamment l'éducation, dans un grand nombre de pays du Sud. Mais il y a là une évidence.

Ensuite, si le Sud ne se sentait pas lié à notre Communauté, si nous perdions de vue leur situation et la nôtre dans cette recherche d'aménagement communautaire, nous pourrions être ultérieurement 75 millions au lieu de 325 millions à parler français. Il y a donc une question d'intérêt partagé, dans la perspective du prochain siècle.

Je ne voudrais pas terminer sur une note négative. Je crois vraiment que la francophonie a, ces dernières années, profondément enrichi sa compréhension d'elle-même; elle a réussi à redynamiser ce qui existait de plus fécond depuis vingt ans et l'a enrichi substantiellement par de nouvelles entreprises.

Nous savons tous quels enjeux pose la longévité de notre langue; la durée de la création dans notre langue appelle des investissements beaucoup plus importants que ceux réalisés jusqu'à présent, investissements intellectuels, politiques, financiers, budgétaires.

Nous avons, certes, progressé, mais je suis très heureux de me trouver aujourd'hui devant une institution liée à un parlement pour rechercher l'appui des parlementaires de la francophonie, dans le cas présent, des parlementaires de la Communauté française.

En terminant, je vous remercie à nouveau pour la part prise par la Communauté française dans cette entreprise que je viens de décrire trop rapidement et qui cherche à conjuguer l'identité et l'appartenance communautaires. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — Monsieur le secrétaire général, je vous remercie pour cet état réaliste de la question.

Vous avez bien voulu accepter que nous procédions à un échange de vues et permissions aux personnes présentes de poser des questions. C'est toujours un moment difficile. Qui va se décider à poser la première question? (*Sourires.*)

La parole est à Mme Spaak.

**Mme Spaak.** — Madame la Présidente, la première question est en effet toujours difficile à poser. Je constate que les hommes semblent éprouver une certaine timidité, du moins sur le sujet que nous traitons (*Sourires.*), j'ouvrirai donc le débat.

Monsieur le secrétaire général, je vous remercie pour votre exposé qui est une espèce de rayon de soleil dans un environnement gris. Vous nous apportez les nombreux éléments positifs que réalise votre institution dans un domaine qui nous est très cher, vous le savez.

Je voudrais vous poser quelques questions. Mme la Présidente a fait allusion dans son exposé introductif aux rapports avec les pays de l'Est. Cela cadre avec ce que vous appelez « la politique de débordement », qui me paraît tellement importante. Nous ne devons pas agir uniquement dans les pays francophones, mais aussi tenter d'introduire l'usage du français dans d'autres pays. J'ai le sentiment — je suis même sûre — que certains pays de l'Est sont très demandeurs. D'ailleurs, notre Conseil de la Communauté française a entrepris des actions que je juge excellentes. Mais quelle est de façon plus précise, votre perception du problème? Vous l'avez « esquissée » dans votre discours.

Votre idée de collaboration avec les hispanophones me paraît également excellente. Ils sont confrontés, eux aussi, à la culture anglo-saxonne — sur laquelle il ne faut pas porter de jugement négatif, au contraire, c'est une magnifi-

que culture. Votre devoir de présence me semble donc essentiel.

Vos propos sur l'Afrique me paraissent tout à fait exacts. Sans ce continent, la francophonie serait fortement affaiblie. Mais les moyens financiers que l'on y consacre doivent être particulièrement bien ciblés. Je désire vous poser une question concernant les universités francophones. D'après un article que j'ai lu dans le journal *Le Monde*, elles ne fonctionneraient pas très bien et ne se trouveraient pas dans un état aussi bon qu'on le souhaiterait. Je disais hier à M. Dehaybe que, les nouvelles étant tellement mauvaises partout, j'avais tenté d'oublier cet article. Mais il est demeuré dans mon subconscient. Cet article faisait état de problèmes d'organisation et d'efficacité dans ces universités francophones. Ma question portera plus spécialement sur l'université d'Alexandrie qui est une création importante, assez récente. J'aurais voulu savoir si son fonctionnement vous donnait satisfaction.

J'en viens à ma dernière question. J'estime très important que vous vous penchiez sur la protection des droits de la personne, problème qui ne se pose pas nécessairement uniquement dans les pays d'Afrique et de l'Est. Peut-être se pose-t-il dès maintenant dans des pays européens? J'estime que votre institution, qui y attache beaucoup d'importance, est tout à fait essentielle.

**Mme la Présidente.** — Merci, madame Spaak. J'invite M. Roy à vous répondre.

**M. Roy, secrétaire général.** — Je commencerai, madame, par la protection des droits de l'homme que vous avez évoquée à la fin de votre intervention. Je suis très heureux de la façon dont vous avez posé le problème. Aucun Etat n'a le monopole de la protection des droits de la personne, que ce soit en Europe, en Amérique ou ailleurs. Il suffit de lire la presse pour se rendre compte de la nécessité d'être très vigilant. Les problèmes de discrimination se posent sous toutes les latitudes.

J'ai été très heureux de votre dernière phrase. Il est clair qu'il y a dans le monde des mouvements considérables de populations. Dans les années '80, les Américains ont absorbé huit à neuf millions d'immigrants et nous en absorberons douze millions dans les années '90. Ce problème des mouvements de populations est important en Europe, maintenant et demain; également en Amérique, où il y a aussi la situation des autochtones; donc, nul n'a le monopole de l'Etat de droit.

Parlant d'Etat de droit et de protection des droits de la personne, je reviens à votre première interrogation concernant les pays de l'Est. C'est ici, en Communauté française de Belgique, au moment de la Conférence de Liège, que se sont trouvés pour la première fois à la Table de la francophonie des représentants des pays de l'Est.

Les autorités de la Communauté française avaient invité des représentants de trois pays de l'Est, à savoir la Roumanie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie. Dans un ou deux cas, il s'agissait de représentants ministériels.

La Bulgarie et la Roumanie ont participé au Sommet de Chaillot, où elles étaient représentées par leur président. A la suite de la présence de ces présidents, s'est posée la question du statut des chefs d'Etat dans l'espace francophone. Par mesure de prudence et dans le souci d'agir par étapes, le statut retenu fut celui d'observateurs, mais cela ne signifie pas que nos programmations ne se déploieront pas dans ces pays.

Pour l'instant, des travaux s'effectuent au niveau de la coopération juridique et judiciaire ainsi que de la circula-

tion de livres en langue française en direction des pays de l'Est, pour les bibliothèques.

Au niveau de la coopération juridique et judiciaire, lorsque la Bulgarie a refait sa Constitution il y a quelques mois, elle s'est vraiment tournée vers la francophonie en ce qui concerne les références, les experts, etc. Notre collaboration avec les pays de l'Est, les anciennes démocraties populaires, est cependant encore limitée. La Pologne, par exemple, ne nous a encore fait aucun signe. J'ai enseigné en français à l'Université de Varsovie pendant trois mois en 1977. Il existe une tradition importante en Pologne, mais, je le répète, aucun signe ne nous est encore parvenu. Les relations sont toutes neuves et restent expérimentales. Comme vous l'avez rappelé, les coopérations bilatérales ont intégré cette dimension francophonie-Europe de l'Est. C'est le cas chez vous, entre vous et d'autres partenaires francophones, et c'est également le cas ailleurs. Nous sommes au début de cette entreprise et au moment de la préparation du sommet qui doit avoir lieu dans moins d'un an, j'espère que cette question sera reprise, de façon que nous ayons peut-être une route mieux balisée.

La question concernant les hispanophones m'amène à faire un commentaire. Que font les lusophones et les hispanophones entre eux ? Ils se regroupent. Exactement comme nous. Ils sont inquiets. Ils se rendent compte que le marché relatif à leur production culturelle est à construire entre eux; sinon, ce marché restera national et bloqué. La production scientifique en langue espagnole est devenue difficile également. Lorsque l'on regarde les documents qui nous viennent de certaines réunions, on constate que les différents thèmes regroupent les mêmes préoccupations : comment assurer à long terme le rayonnement, la force de la langue et de ce qui en découle, à savoir la production culturelle et scientifique ?

Nous en parlions hier : nous avons intérêt à nous rapprocher. Le moment ne me paraît pas venu de le faire institutionnellement, avec de grandes architectures. Ce rapprochement devrait plutôt s'effectuer sur des dossiers précis où une action commune servirait des intérêts communs.

J'ai également lu l'article concernant le fonctionnement des universités en Afrique, même si je n'ai pas eu le courage de lire toutes les mauvaises nouvelles!... (*Sourires.*) Selon moi, deux raisons principales expliquent que la situation universitaire en Afrique soit devenue fragile : d'abord, l'état général des économies; ensuite, les pressions exercées par la communauté internationale pour que la ressource éducative soit plutôt orientée vers le primaire.

La Conférence de l'Unesco en Thaïlande va dans cette direction, de façon trop brutale, à mon avis. Elle a demandé à certains pays de ne plus privilégier la recherche. Les bailleurs de fonds se sont alignés sur cette voie.

Il faut également tenir compte des effets de l'ajustement structurel, tous les développements, notamment ceux qui touchent l'enseignement universitaire, étant mesurés à l'extrême.

Je ne parlerai pas de toutes les universités d'Afrique car je ne possède pas d'informations détaillées sur leur situation. Cependant, on peut observer une régression dans certains pays et une extrême fragilité de l'enseignement supérieur et des établissements qui le servent.

Vous m'avez également posé une question concernant l'université d'Alexandrie, créée par les francophones. Cette toute jeune université vient de décerner ses premiers diplômes. Elle accueille une centaine de «auditeurs» qui viennent d'Afrique. Ce sont des cadres de haut niveau dans des domaines précis, à savoir la gestion, les sciences de la

santé et tout ce qui touche à la muséologie. Je ne sais pas si l'on peut, au stade actuel, faire une évaluation de cette université. Ce qu'on peut dire pour l'instant, c'est que le projet s'est rapidement mis en place et que la sélection des auditeurs s'effectue aux meilleurs niveaux. Il semble donc qu'actuellement, cette institution fonctionne bien. Mais, je le répète, aucune évaluation n'existe à ce jour.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Féaux.

**M. Féaux.** — Je voudrais dire, moi aussi, tout l'intérêt que j'ai pris à écouter M. le secrétaire général exposer la problématique de la francophonie et évoquer les problèmes qui s'y posent actuellement. A la Communauté française, nous sommes très attachés au développement de la communauté francophone internationale.

Permettez-moi une réflexion d'ordre général. Nous nous réjouissons à chaque réunion du Sommet du nombre plus grand de pays qui rejoignent la francophonie, de l'augmentation du nombre de francophones que nous touchons dans le cadre de cette action. Tout en me réjouissant de cette extension, je m'en inquiète parfois un peu parce que je me demande si les critères d'adhésion à la francophonie sont toujours bien définis. En effet, il y a des pays où l'on parle relativement peu le français qui se trouvent à la table de la francophonie, alors que d'autres pays où l'on parle très largement le français ne s'y trouvent pas. C'est notamment le cas de l'Algérie. Les problèmes particuliers de ce pays dans ses relations avec la France interviennent, bien entendu, mais j'éprouve parfois une certaine crainte que, finalement, la francophonie ne devienne, pour reprendre l'expression de de Gaulle, un « grand machin », une espèce de groupe de pression dont on ne voit plus toujours très bien quels sont les éléments constitutifs, les valeurs qui sous-tendent ce regroupement francophone. Au départ, il s'agissait de la langue et de la culture.

Au Sommet de Dakar, j'ai pu constater l'existence de problèmes d'un tout autre ordre puisqu'il s'agissait de questions économiques et du problème de la dette. Dans son intervention, cinq minutes après l'ouverture de ce sommet, M. Mitterrand a longuement parlé de la dette des pays du Sud, et à ce moment-là, on pouvait considérer en quelque sorte que le sommet était terminé ! Je me pose la question de savoir si, finalement, il ne serait pas possible que cette francophonie se manifeste encore davantage en défendant d'autres valeurs. Je pense, par exemple, aux droits de l'homme — mais, dans ce cas, nous risquons peut-être de ne plus nous retrouver très nombreux ! —, à toute une série de valeurs fondamentales qui nous différencieraient outre la langue et la culture qui constituent, certes, les éléments de base.

Lorsque j'assumais des responsabilités dans ce domaine, j'ai toujours été un fervent partisan de TV5, d'abord dans notre pays, ensuite au Québec et maintenant en Afrique, car il s'agit là d'un moyen concret, tangible, permettant aux gens de comprendre ce qu'est la francophonie. Vous venez d'indiquer d'autres pistes pour rendre encore plus concrète cette francophonie. Cela me paraît important, dans ce souci qui est le mien d'être davantage spécifique, dans ce rôle de regroupement des francophones par rapport aux autres ensembles dont vous avez parlé. Il existe quantité d'autres regroupements de pays dans le monde et nous devons essayer d'affiner davantage notre place spécifique.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Roy, secrétaire général.

**M. Roy, secrétaire général.** — Je partage entièrement le sentiment mitigé que vous avez exprimé sur la difficulté des

critères. Comment resserrer les liens avec les pays qui se tournent vers nous, où des gens parlent le français, où notre langue est suffisamment connue et pratiquée pour que nous nous sentions concernés! Il est évident qu'on ne peut les exclure. D'un autre côté, le risque du « grand machin » est présent. Quels sont ces critères? Ce point est toujours en discussion, dans nos instances, on en parle depuis longtemps. Dans nos ordres du jour, je lis la question : est-ce la langue de l'administration qui servira de critère, ou celle de l'enseignement, ou encore sera-ce la première langue étrangère enseignée partout? Un véritable débat sur cette question est indispensable.

A la question de savoir ce qui distingue les francophones, la réponse se trouve — vous l'avez dit vous-même — dans l'extension à donner à la spécificité linguistique et culturelle. Je ne vois rien d'autre qui nous distingue véritablement.

Toutefois, récemment, — je suis heureux de vous le dire et j'espère ne pas blesser de susceptibilités politiques ou économiques — alors qu'il était question de l'ajustement structurel et du mouvement international vers une économie du marché, une personne se demandait quels seront les premiers pays à se prononcer en faveur d'une économie de marché dans laquelle on se préoccuperait aussi des équilibres sociaux et si des gens se lèveraient dans notre communauté internationale pour faire contrepoids et arrêter l'espèce de TGV idéologique qui circule partout en ce moment. On peut en effet se demander si, dans l'évolution sociale, économique des pays membres de notre Communauté, il y a des convergences qui feraient en sorte que dans d'autres débats relatifs, par exemple, à la dette, au type de développement économique, à la coopération internationale, notre Communauté apparaîtrait distincte. Ce point mériterait d'être creusé.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.** — Dans votre exposé, monsieur le secrétaire général, vous vous préoccupez de la manière d'associer la grande opinion publique à la réalité de la francophonie internationale. Cette préoccupation est d'autant plus essentielle que la francophonie doit son existence, du moins pour une part, à des associations de militants de la francophonie. Si la francophonie institutionnelle s'est mise en place, c'est parce qu'avant même que des sommets se tiennent, que des institutions soient créées, des associations groupant des personnes appartenant à des domaines très diversifiés — juristes, bibliothécaires, chercheurs, etc... — se sont réunies en fonction d'une même appartenance culturelle et linguistique.

Maintenant que la francophonie institutionnelle est bien organisée et accélère même le mouvement, ces milieux sont-ils encore associés suffisamment étroitement à cette marche en avant?

Un forum de ces associations s'est tenu parallèlement au Sommet de Chaillot. J'ai le sentiment qu'il n'a pas eu de grands effets par la suite. Prévoyez-vous une formule permettant l'information de ces groupements, permettant aussi de les associer à des réseaux, à vos projets, de sorte que leur expérience, modeste peut-être, mais réelle, puisse concourir à leur réussite?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Roy, secrétaire général.

**M. Roy,** secrétaire général. — Vous avez parfaitement raison. S'il y a des institutions, c'est grâce aux militants, ici, au Québec, en Afrique ou ailleurs.

Reconnaissons-le d'emblée, le rapport institutionnel francophone, l'ONG, n'est pas au point. Depuis longtemps, il fait l'objet de recherches et de discussions. Il est difficile à mettre au point. Parle-t-on d'ONG des francophones à vocation nationale ou d'ONG des francophones à vocation multilatérale, internationale? Cette première distinction n'est pas toujours facile à établir. Le rapport institutionnel de ces deux catégories d'ONG doit-il être le même? Je ne le crois pas. Les ONG nationales doivent se tourner vers les autorités nationales, pour obtenir des informations. Les ONG internationales ou multilatérales francophones doivent être liées à l'institutionnel. Ces questions sont en débat.

Je suis heureux que vous ayez posé la question car, pour nous, elle a valeur de rappel. De toute évidence, dans l'urgence et les priorités, cette question a besoin d'être relancée. Elle doit redevenir plus centrale. Depuis le Sommet de Dakar, elle figure à l'ordre du jour. Elle le sera encore au conseil permanent, le 21 octobre. A la vérité, la décision du Sommet de Dakar n'a pas été suivie de ses pleins effets. Cette question demeure donc centrale.

**Mme la Présidente.** — S'il n'y a plus de questions, je donne la parole à Mme Lizin qui s'exprimera en sa qualité de présidente de la commission des Relations internationales.

**Mme Lizin.** — Madame la Présidente, monsieur le secrétaire général, mesdames, messieurs, puisque les membres de notre commission et les parlementaires qui s'y sont associés aujourd'hui ont pu débattre avec vous des orientations de l'agence, je clôturerai cette discussion en vous remerciant de votre brillant exposé et de cette opportunité exceptionnelle qui nous a été donnée de nous entretenir avec vous. Cela fait partie des travaux de notre commission depuis quelque temps puisque nous avons souhaité faire le point des relations avec la francophonie, de façon générale. Dans ce but, avant les vacances parlementaires, nous avons déjà reçu l'ambassadeur de France, ainsi que M. Dehaybe qui nous avait entretenus des aspects internes au CGRI.

Vous rencontrez la Communauté française de Belgique au moment où elle est mise en question. Donc, comme vous le savez, ce n'est pas un moment politique neutre pour nous. C'est aussi une façon de rappeler que la langue française est un ciment entre les régions. Ce ciment s'exprime essentiellement en termes de culture, d'éducation, de recherche et de droits de la personne.

Vous avez une grande tâche dont vous avez rappelé les priorités. S'il fallait choisir les plus importantes d'entre elles, je dirais que donner les instruments juridiques en français et faire du français la langue de défense des droits de l'homme me paraît fondamental ainsi que fournir en langue française les instruments de la connaissance et de la recherche scientifique.

Je voudrais, en ce qui me concerne et en conclusion, développer un seul aspect — il ne s'agit pas de la francophonie mondiale mais d'un sujet que je connais bien —, régional au sens des Nations Unies, celui de l'Europe, vue non comme un ensemble flou mais sous l'angle institutionnel. Bien entendu, nous devons être très attentifs à son évolution en ce qui concerne l'usage des langues — cette attention doit se manifester de façon institutionnelle également — dans le but de protéger le rôle du français dans ce qui est en train de devenir, au-delà des Douze, lorsque le Traité de Maastricht sera ratifié, un ensemble qui définira l'avenir de la population du centre même de l'Europe. Le français risque de ne plus y être qu'une langue de troisième ou de quatrième catégorie.

Il faut donc être attentif à cet aspect des choses. Pour l'instant, le problème ne se pose pas au Parlement européen. Ce risque y est, en effet, assez minime puisque chaque parlementaire utilise sa propre langue. Par contre, il est bien réel en ce qui concerne les deux autres institutions, le Conseil et la Commission, non pour ce qui est des documents officiels mais plutôt en ce qui concerne les pratiques de négociations, soit, en fait, le vrai pouvoir. On évolue lentement mais sûrement vers une langue unique, l'anglais, et un mouvement apparaît très clairement aujourd'hui : le mouvement de défense de l'allemand.

En tant que francophones, nous avons intérêt à prendre conscience de ce mouvement, assorti d'un très important support budgétaire et d'une grande volonté de l'Etat allemand de démontrer, de cette façon, qu'il est redevenu l'Etat le plus important des Douze et qu'il a l'intention de le rester très longtemps.

Indépendamment de ce que vous avez dit au sujet des langues hispaniques pour l'ensemble du monde, notre alliance avec l'allemand est la clé de notre réussite et du maintien du français dans les structures européennes.

Même si votre agence a une vocation intergouvernementale, nous ne pouvons en faire une agence dont l'objectif est simplement une somme de relations bilatérales. Elle doit, au contraire, s'intéresser à ce concept important pour l'avenir des Européens, pour leur capacité de défendre le français en Afrique ou ailleurs, et s'intéresser également aux institutions multilatérales européennes dont le caractère supranational, même si ce dernier est contesté dans le cadre des réflexions au sujet de la subsidiarité, reste la base. J'estime que l'agence doit considérer ce phénomène comme tout à fait fondamental et non comme dépassant ses propres intérêts.

Si je pouvais, en conclusion, après vous avoir remercié des perspectives que vous avez développées, vous demander également d'être attentif à cette évolution, nous aurions fait œuvre utile. Je suis certaine en tout cas de représenter tous les membres de notre commission et tous les parlementaires qui s'y sont associés aujourd'hui en vous remerciant de la connaissance que vous nous avez donnée de votre tâche ainsi que du travail et des objectifs de l'Agence de Coopération culturelle et technique.

Merci, monsieur Roy. Nous savons que les objectifs de la francophonie et que son devenir sont en bonnes mains. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — Vous êtes, monsieur le Secrétaire général, dans le Parlement francophone, reçu par les conseillers de la Communauté française, mais M. le ministre m'a demandé de pouvoir prendre la parole et je la lui cède volontiers.

**M. Lebrun,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, au nom de l'Exécutif, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir associés à ce débat particulièrement intéressant, au cours duquel on a souligné combien le rôle de la Communauté française de Belgique a été important au sein de la francophonie en général.

Vous avez rappelé les actions particulièrement importantes qu'ont accomplies, au sein de ce mouvement francophones, des personnes comme M. Outers et M. Féaux qui a présidé le Sommet des ministres de la Culture, l'année dernière. Vous avez bien évidemment associé à ce débat M. Debaybe qui — vous nous l'avez expliqué hier — est un des artisans du consensus qui s'est dégagé au Sommet de Chaillot.

Je voudrais, monsieur le secrétaire général, vous rendre hommage devant cette assemblée parce que vous avez voulu que l'agence devienne véritablement un outil au bénéfice de réalisations très concrètes au sein de la francophonie. Je pense que le danger décrit tout à l'heure par M. Féaux de voir un « grand machin » s'installer, vous l'avez très bien compris et vous avez pu identifier des actions que vous avez placées en priorité et que vous vous attachez tous les jours à mener.

Mme Lizin a insisté sur le rôle que le français devait jouer au sein de l'Europe des Douze. Mme Spaak vous a interrogé sur le rôle que la francophonie devait jouer à l'Est. Je partage leurs préoccupations mais je pense qu'en ce domaine, la Communauté française de Belgique a un rôle tout particulièrement important à tenir et qu'elle le fait déjà maintenant. Je rappellerai que nous avons décidé d'ouvrir une délégation à Prague qui aura compétence sur quatre pays de l'Europe de l'Est pour relayer les mouvements et les actions francophones.

Nous évoquions, hier, les possibilités de voir les actions multilatérales en parfaite connexion avec les actions bilatérales. Vous avez également, monsieur le secrétaire général, insisté sur la priorité à donner, depuis le Sommet de Chaillot, à la coopération avec le Sud, notre responsabilité est extrêmement importante à l'égard du Sud — vous l'avez souligné — en matière des droits de l'homme —, par le biais que vous avez pris de mener une action au sein des cours de justice.

Je me permettrai d'insister également sur l'importance que nous devons accorder à la formation dans le Sud, particulièrement celle des formateurs. Lors de la Conférence de la CONFEMEN, qui s'est tenue à Montréal, nous avons pu mesurer combien la demande était importante, pour les pays du Nord, d'aider les pays du Sud en matière de formation des formateurs. Un petit exemple au niveau du Rwanda : ce sont les étudiants sortant d'humanités qui deviennent les professeurs de ceux qui y entrent. Il y a là des actions à mener pour parfaire la formation des formateurs. Cette entreprise est à notre mesure, à nous Communauté française, dans la ligne de ce que le Sommet de Chaillot a décidé.

Je voudrais également vous dire combien je suis préoccupé de relayer à tout moment l'action lancée par l'ACCT, « un livre par étudiant ». Il n'est pas concevable aujourd'hui, au moment où l'Europe occidentale croule sous l'abondance de littérature, que nous ne parvenions pas à établir des circuits permettant aux jeunes du Sud de bénéficier d'un livre par élève. Les mouvements que vous avez enclenchés via les comités de lecture et d'actions culturelles me semblent très importants. Ce sont des outils décentralisés qui permettent à chaque jeune du Sud d'avoir des contacts avec la lecture. Aujourd'hui, chez nous — et les articles dans les journaux le démontrent —, il faut bien constater que nos jeunes n'éprouvent plus le besoin de lecture, alors qu'au Sud, l'appétit en ce domaine est extraordinaire. Nous devons absolument rectifier ce déséquilibre.

La priorité que vous avez réservée, au Sud, après le Sommet de Chaillot, à la lecture et aux livres, en particulier, est un élément pour lequel nous pouvons vous aider. Nous allons en tout cas nous y employer. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — En conclusion de cette réunion, je vous invite tous à la réception prévue à votre intention au rez-de-chaussée.

La séance est levée.

— La séance est levée à 11 h 45.